

**M. Gérard Mestrallet**  
**Président-directeur général du groupe SUEZ**  
16, rue de la Ville l'Évêque  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Le 23 janvier 2007, le bureau exécutif de l'IED de SUEZ a pris connaissance de ce qui suit :

En décembre 2006, les collaborateurs de la holding de SUEZ SA à Paris ont perçu sur leur bulletin de salaire une prime exceptionnelle d'un montant brut de 8 050 euros. Ce montant s'ajoute à la participation normale aux bénéfices, au 13ème mois et aux futures quatre actions fictives de SUEZ.

Aucune argumentation n'explique ce paiement. Depuis lors, une explication aurait été donnée au sein de l'entreprise. À la lumière de ces éclaircissements qui auraient uniquement été transmis verbalement, ce montant a été versé en raison des efforts entrepris pour obtenir les bons résultats des trois dernières années au niveau du groupe SUEZ.

Cette situation surprend fortement les membres de l'IED parce que le résultat de SUEZ est basé sur les bons résultats de ses filiales. Si leurs résultats ne sont pas bons, SUEZ SA ne peut pas non plus atteindre de bons résultats.

Par conséquent, nous nous demandons pourquoi vous faites une différence d'appréciation entre les salariés du groupe SUEZ.

Cette situation interpelle particulièrement les membres de l'IED puisque, dès juillet 2006 et de concert avec un certain nombre de vos représentants, ils ont tenté de conclure des accords relatifs au régime de participation aux bénéfices au niveau du Groupe. Jusqu'à ce jour, cette négociation n'a toujours pas abouti. Par contre, vous effectuez bel et bien un paiement basé sur les résultats du groupe au profit des salariés du Siège.

Le bureau exécutif de l'IED de SUEZ vous serait reconnaissant d'être informé dans le détail des motifs ayant conduit à ce paiement.

Nous espérons recevoir, à court terme, une réaction écrite de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

**B. Larribaud,**  
**Secrétaire de l'IED de SUEZ**